



**Assemblée
Générale
du 27 mai 2003**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 14 des statuts de notre Association, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire afin de soumettre à votre approbation le rapport du Conseil et les comptes de l'exercice 2002 et de procéder à la nomination ou à la ratification de la cooptation de membres du Conseil.

Avant d'examiner les trois volets de l'action de l'ASFFOR en 2002 - actions de formation, organisation de réunions d'information-réflexion, communication -, nous ferons le point sur sa composition.

1. LA COMPOSITION DE L'ASFFOR

224 sociétés étaient adhérentes de l'ASFFOR en 2002, dont 183 (soit 86% du total) également adhérentes de l'ASF et 41 situées hors de ce champ (sociétés ayant le statut de banque, de GIE, ou de société commerciale de droit commun).

2. LES ACTIONS DE FORMATION

La demande exprimée

115 établissements ont fait appel - une ou plusieurs fois dans l'année - aux services de l'ASFFOR en 2002.

Les stages proposés

Le programme 2002 :

Comme évoqué dans le rapport de l'an dernier, l'actualité réglementaire a permis de mettre en place des stages particulièrement ciblés. Il en va ainsi des nouveaux états BAFI pour les entreprises d'investissement et, pour tous les établissements, de l'adaptation de ces états aux besoins statistiques de la BCE.

L'approfondissement des techniques professionnelles, notamment dans le domaine du crédit-bail mobilier et immobilier, a été tout spécialement recherché, et les nouveaux stages sur l'assurance ou le recouvrement dans ces domaines ont rencontré un franc succès grâce aux professionnels compétents et praticiens de leur métier qui les ont animés.

Le programme 2003 comporte d'ores et déjà deux nouveautés :

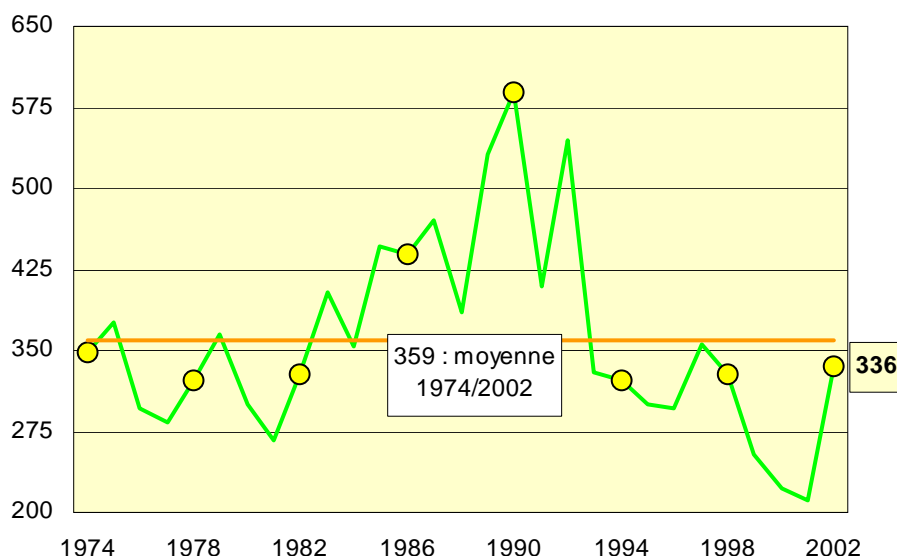
- Une formation sur le rôle des huissiers de justice dans le recouvrement d'une société financière
- Un stage sur la prévention du blanchiment décliné différemment pour les sociétés financières et les entreprises d'investissement.

Plusieurs autres thèmes ont été évoqués, tels que la "conduite d'un entretien professionnel annuel". Ils vont faire rapidement l'objet d'une programmation.

Les sessions organisées et les stagiaires accueillis

35 sessions ont été organisées en 2002 (32 l'année précédente) dont 18 initialement prévues ont été effectivement réalisées, auxquelles s'ajoutent 17 sessions supplémentaires. 14 sessions initialement prévues ont été en définitive annulées pour insuffisance de participants.

Nombre annuel de stagiaires



Au cours de ces 35 sessions, et malgré un début d'année difficile, l'ASFFOR a accueilli finalement 336 stagiaires, soit 52 % de plus que l'année dernière, rompant ainsi avec la tendance dépressive des années précédentes.

- On notera que la part des stagiaires en « intra », après avoir augmenté ces dernières années jusqu'à 45 % en 2001 n'a représenté cette année que 17 % du total des stagiaires.

3. REUNION D'INFORMATION-REFLEXION

En 2002 a été organisée, pour accompagner l'actualité réglementaire, une réunion d'information-réflexion sur le thème du nouveau ratio de solvabilité et du projet de nouvel accord de Bâle sur les fonds propres. Cette réunion était animée par Pierre-Yves Thoraval, Directeur de la Surveillance du Système bancaire au Secrétariat général de la Commission bancaire accompagné d'Isabelle VAILLANT et de Frédéric VISNOVSKY. 130 représentants de nos adhérents y ont participé.

4. LA COMMUNICATION

Il convient de souligner l'effort particulier de communication réalisé au travers de l'envoi de courriers spécifiques, relayés, pour certains, par l'ASF et de **la création d'un site Internet propre à l'ASFFOR**¹ accessible directement ou à partir du site ASF. Dès les premiers mois de son fonctionnement, celui-ci a connu une fréquentation significative, marquant ainsi qu'il répondait à une attente certaine. Dans un souci d'ouverture, ce site a été référencé sur un portail spécialisé dans les sites de formation (www.formatel.com).

Conjuguée aux efforts d'adaptation des programmes, cette démarche de communication semble avoir trouvé sa justification puisqu'un plus grand nombre d'établissements (plus du double de celui recensé en 2001) ont pu accéder aux formations prodiguées.

5. LA COMPOSITION DU CONSEIL

Avec cette Assemblée vient à expiration le mandat de Mme Raymonde HEBRAS, de MM Richard ODENT et Jean-Denis VICTOR.

Mme Raymonde HEBRAS, élue en 1994, Trésorier de l'ASFFOR depuis 1997 et M. Richard ODENT, élu en 1994, ne souhaitent pas reconduire leurs mandats. Le Conseil les remercie pour les services qu'ils ont rendus à l'Association en tant qu'administrateurs et plus particulièrement pour le précieux concours qu'ils ont su apporter en tant que praticiens de la formation pour les stages "Le crédit-bail immobilier" et "Aspects comptables et fiscaux du crédit-bail mobilier et immobilier", régulièrement suivis depuis leur création.

Nous vous proposons d'élire pour un mandat de 3 ans :

- M. Jean-Denis VICTOR, responsable de formation du groupe CREDIPAR
- M. Denis STIRE, responsable de formation de GE CAPITAL et animateur à l'ASFFOR

Nous vous proposons par ailleurs de ratifier la cooptation intervenue en cours d'année de

- Me Pascal SIGRIST, avocat à la Cour et animateur à l'ASFFOR, suite à la démission de Mme Elisabeth GODARD

6. COTISATION

Le Conseil vous propose de maintenir inchangé le montant de la cotisation annuelle à l'Association qui est de 300 € HT. Nous vous proposerons une résolution en ce sens.

* *
*

¹ site ASFFOR : <http://asffor.asf-france.com>